

Séance du 19 mai 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	29

Date de la convocation : 13.05.2025
Date d'affichage : 13.05.2025
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Monsieur BIANCHI, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Monsieur ABDELLAOUI, Madame AUDET, Messieurs EDOM, JLASSI, Mesdames AWALE GUEDE, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Monsieur LAUBERTHE pour Monsieur NIATI, Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur NIANE, Madame THELUS ROSINEL pour Madame ARPACI.

ABSENTS : Madame RHOUN, Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Sollicitation du Fonds de concours de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud – Année 2025

Rapporteur : M. Bisson

N° 2025-24

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022/109 en date du 7 avril 2022 approuvant l'avenant au dispositif des fonds de concours en investissement,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-49 en date du 16 octobre 2023 sollicitant une partie du fonds de concours à hauteur de 499 783 €,

CONSIDÉRANT l'éligibilité de la commune de Lieusaint au fonds de concours arrêté pour la période 2021-2026 avec une enveloppe allouée par la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à hauteur de 999 566 €,

CONSIDÉRANT le programme d'investissement 2024-2025 de la commune,

CONSIDÉRANT que ce fonds de concours sera affecté sur les travaux liés au programme 2024-2025 d'aménagement et de réfection de voiries et de réfection et d'extension de bâtiments communaux,

Après l'avis de la commission générale en date du 05 mai 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : De solliciter le solde du fonds de concours attribué par la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, pour la somme de 499 783 €,

Article 2 : Dit que ce fonds de concours correspond au programme de réhabilitations 2024-2025 des travaux de réfections de voiries et de bâtiments,

Opérations	Coût H.T. de l'opération	Subventions autres	Coût H.T. de l'opération hors subventions	Fonds de concours GPS	Montant HT à la charge de la commune	% GPS	% Ville
INSTALLATION D'ABRIS ET DE BORNES POUR VELOS DEVANT LES GROUPES SCOLAIRES	158 248,00	0,00	158 248,00	79 124,00	79 124,00	50,00%	50,00%
REFECTION DE LA RUE DU CHAMP DES ROSES	91 096,13	0,00	91 096,13	45 548,07	45 548,07	50,00%	50,00%
REFECTION SOL GYMNASSE DACOURY	100 518,00	0,00	100 518,00	50 259,00	50 259,00	50,00%	50,00%
TRAVAUX DE CREATION MAISON DU CITOYEN	955 446,87	305 743,00	649 703,87	324 851,94	324 851,94	50,00%	50,00%
TOTAL	1 305 309,00	305 743,00	999 566,00	499 783,00	499 783,00	50,00%	50,00%

Article 3 : Précise que la recette a été inscrite au budget primitif 2025 pour le montant correspondant au solde du fonds de concours, à savoir 499 783 €,

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 19 mai 2025**

Le secrétaire de séance

Nadine HULIN

Le Maire,

Michel BISSON